

AVIS DE MISE EN CONCURRENCE

PARIS GARE DE LYON
(75012)

SNCF Gares & Connexions en charge de la gestion et du développement des gares, organise une procédure de consultation en vue de l'attribution d'un contrat d'occupation temporaire du domaine public ferroviaire pour l'occupation d'un emplacement commercial dédié aux activité(s) listé(es) ci-après.

La société Retail & Connexions, en charge de la commercialisation des espaces commerciaux en gare, assure la conduite administrative de cette procédure pour le compte de SNCF Gares & Connexions.

I. DESCRIPTION DE L'EMPLACEMENT ET CARACTERISTIQUES GENERALES

Descriptif de l'emplacement :

Localisation : **parvis**

Une emprise au sol d'une surface **nue** totale d'environ 228 m² se répartissant comme suit :

- Emplacement 1 (E1) : 96 m²
- Emplacement 4 (E4) : 132 m²

Plus d'informations sur le plan joint à l'annonce.

Le candidat est libre de faire une proposition d'aménagement qui occupe l'ensemble de l'espace ou seulement une partie dans un maximum d'environ 228 m².

Alimentation électrique : voir détail sur fiche emplacement jointe

Alimentation eau : voir détail sur fiche emplacement jointe

Activité autorisée

Restauration thématique et/ou Pause gourmande sucrée (structure mobile, ambulante)

Conditions particulières

- Le mobilier pour l'emplacement commercial n'est pas fourni par SNCF et est à la charge de l'Occupant. L'emplacement mis à disposition est nu selon les dispositions de la fiche emplacement joint au dossier de consultation.
- Seule les offres proposant une structure mobile (foodtruck, triporteur, ...) seront analysées.

Dates prévisionnelles d'exploitation : 2 périodes d'exploitation sont prévues :

- Période 1 : Lundi 16 décembre 2024 au Dimanche 5 janvier 2025
- Période 2 : Lundi 10 février 2025 au Dimanche 2 mars 2025

Phases d'installation et de désinstallation incluses et à préciser par le candidat

Durée d'occupation prévisionnelle se décomposant comme suit :

- **Période 1** : 3 semaines d'exploitation maximum (temps d'installation, désinstallation inclus)
- **Période 2** : 3 semaines d'exploitation maximum (temps d'installation, désinstallation inclus)

Chaque candidat est libre de proposer la durée d'occupation de son choix en respectant la condition d'un maximum de 3 semaines et d'un minimum de 2 semaines.

Il est précisé que dans l'hypothèse où les offres remises par différents candidats portaient sur des durées d'occupation différentes, comprises entre 2 et 3 semaines, les offres financières seront analysées sur la base de la moyenne hebdomadaire des éléments financiers constituant chacune d'elles.

II. MODALITES SOMMAIRES ET GENERALES DE LA PROCEDURE

Les candidats intéressés par la présente procédure de consultation doivent adresser à la société Retail & Connexions une demande d'envoi de Dossier de Consultation en s'inscrivant sur la présente consultation via le site internet Retail & Connexions.

Cette demande devra être impérativement reçue avant le : **Vendredi 25 octobre 2024 à 18 h 00.**

Toute demande reçue après cette date ne sera pas prise en compte.

Seules les demandes directement enregistrées sur le site internet Retail & Connexions seront acceptées.

Cette demande devra comporter notamment :

- Le nom, prénom du candidat ainsi que l'enseigne/société qu'il représente.
- L'adresse électronique à laquelle les candidats souhaitent que leur soit envoyé un courriel dans lequel seront mentionnés les éléments leur permettant de télécharger le Dossier de Consultation ;
- Un numéro de téléphone permettant, le cas échéant, de contacter le candidat.

Après la clôture de dépôts des intérêts, les candidats recevront une notification pour télécharger le Dossier de Consultation directement sur le site internet Retail & Connexions, qui contiendra l'ensemble des informations et documents leur permettant de déposer leur offre.

SNCF Gares & Connexions et la société Retail & Connexions se réservent le droit à tout moment de ne pas donner suite à la procédure, sans indemnité de quelque nature que ce soit.

SNCF Gares & Connexions se réserve le droit d'apporter, au plus tard sept jours avant la date de remise des offres, tout complément et/ou toute modification au Dossier de Consultation.

Seuls les candidats ou leur mandataire dûment habilité, ayant demandé le Dossier de consultation dans le délai susmentionné, pourront déposer leur offre.